

Inclus dans l'adhésion : Contrat Macif « Risques Professionnels », aide juridique, adhésion à l'AFOC (Association FO de consommateurs).

Vous recevrez à domicile en version papier :

- ✉ le journal de la fédération FNEC-FP-FO *Le syndicaliste indépendant* (5 numéros),
 - ✉ le journal du SNUDI national *L'école syndicaliste* (5 numéros),
 - ✉ le journal de la Fédération FGF-FO *La nouvelle tribune* (6 numéros),
 - ✉ le journal des retraités *Le lien UFR-FO* (4 numéros),
 - ✉ le journal de l'Union départementale FO interpro *L'avenir syndicaliste* (4 num.),
 - ✉ le journal départemental du SNUDI FO 50 *L'école syndicaliste de la Manche*.
- + les informations électroniques et panier adhérent.e.s du SNUDI FO Manche

COTISATION SYNDICALE MONTANTS ANNUELS 2026 (inchangés depuis 2020 !)

La somme entre parenthèses correspond à la cotisation après crédit d'impôt de 66%. Il faut régler la somme **en gras**.

Échelons :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe normale :	(PES) 86 € (29,24)	132 € (44,88)	138 € (46,92)	144 € (48,96)	150 € (51)	158 € (53,72)	166 € (56,44)	176 € (59,84)	183 € (63,24)	198 € (67,32)	211 € (71,74)
Hors classe :	183 € (62,22)	193 € (65,62)	204 € (69,36)	213 € (72)42	226 € (76,84)	237 € (80,58)	246 € (83,64)	Adhésion en cours d'année : prorata des mois restants (ex. adhésion courant mars : 10/12° de la cotisation totale).			
Classe exceptionnelle	210 € (71,40)	225 € (76,50)	235 € (79.90)	250 € (85)	268 € (91,12)	AVS/AESH : 58 € (19,72) pour un contrat de 24h Disponibilité/Congé parental total : 58 € (19,72) PE contractuel-le : 100€ (34) Retraité·e : 115 € (39,10)					

Ne pas oublier la majoration éventuelle :	Enseignant dans l'ASH et PsyEN + 7 € (2,38)	Maître formateur et Cons. péda. + 7 € (2,38)	Directeur 2-4 classes + 11 € (3,74)	Directeur 5-9 Classes + 14 € (4,76)	Directeur 10 classes et plus + 17 € (5,78)
--	---	--	---	---	--

NOM : NOM de jeune fille : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone (filaire) : Portable :

Email perso (à remplir pour recevoir les informations urgentes) :

Fonction ou poste actuel :

Affecté à titre : ☐ Définitif / ☐ Provisoire ☐ à plein temps / ☐ mi-temps / ☐ 80% Autre :

Échelon : depuis le : avec report d'ancienneté :

Nom et adresse de L'ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

Code postal : Ville :

Déjà été syndiqué(e) au SNUDI-FO ? ☐ Non ☐ Oui, dans ce département :

Déclare adhérer au SNUDI FO à compter du (date) et régler la somme totale de : €
en fois (nombre de versements) ☐ par chèque(s) ☐ par virement(s)

Fait à le Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO 50. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudifo50@gmail.com.

Paiement par chèque(s) : en indiquant l'échéance au dos des chèques.

Chèque(s) à l'ordre de : SNUDI FO Manche

À envoyer à : SNUDI FORCE OUVRIERE, 56 rue de la Buaille, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Paiement par virement unique, mensuel, trimestriel... : IBAN : FR76 1548 9047 0200 0611 5750 122

RIB : 15489 04702 00061157501 22

BIC : CMCIFR2A Crédit Mutuel : NOUVEAU !

SNUDI FO Manche

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH FO

Qu'est-ce que Force Ouvrière ?

Des femmes et des hommes libres dans une **organisation indépendante**, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, de se faire respecter.

Un rôle : Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques **pour représenter leurs intérêts communs**.

Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de Force Ouvrière).

Quelle est l'histoire de FO ?

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en **1948** à l'initiative de militant(e)s **refusant l'emprise du parti communiste** sur la CGT.

Depuis ses origines, **le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur** de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Ainsi, par principe Force Ouvrière **ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux**.

Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), elle défend le service public et la sécurité sociale comme des structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Ligne de conduite de Force Ouvrière depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

Le SNUDI FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels :

inspection - mouvement - changement de département - promotion- dossiers médicaux - formation – versement d'indemnités - frais de déplacements - droits à congé...

Le SNUDI FO porte et défend les revendications collectives des enseignants :

- Augmentation des salaires : 18% et 50 points d'indice tout de suite !
- Abrogation de la réforme PPCR !
- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat
- Abrogation de la réforme des rythmes scolaires
- Rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires
- Amélioration immédiate des conditions de travail (médecine du travail...)
- Baisse des effectifs dans les classes **etc etc etc**.



snudifo50@gmail.com 07 82 97 25 81 (= portable joignable 7 jours/7 de 7h à 22h)

Olivier LACHEVRE (Cherbourg)

élu CAPD et F3SCT (ex-CHSCT), secrétaire du syndicat, référent handicap du syndicat, secteur Nord : 06 22 91 39 11

Laurent TAGUET (Picauville)

élu CSA (ex-CTSD) et CDEN, centre Manche : 06 49 23 00 03

Ingrid MARIE (Montsenelle)

élue CAPD : 06 28 36 68 71

Françoise LELUBEZ (Les Pieux)

secteur Hague : 06 89 44 58 66

Isabelle GAGNON (Carentan)

notre référente spéciale AESH : 06 82 08 14 07

Fabienne

BERTHOUMEYROUX (Coutances)

secteur Granville et Coutances : 06 47 25 43 06

Cathy VANDOMME (Orval)

secteur Granville et Coutances

Patricia ESNOUF (La Glacerie)

secteur Cherbourg et Hague : 07 82 29 64 39

Christelle LEGASTELOIS

trésorière du syndicat